

RAPPORT ANNUEL

**SUR LE PRIX ET
LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS**

EXERCICE 2018



**Communauté de Communes
du Pays d'Étain**

Présenté au Conseil Communautaire le 04 juillet 2019

SOMMAIRE

I.	PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ.....	4
A.	ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS.....	5
1.	PRÉ-COLLECTE	5
2.	CARACTÉRISTIQUES DES COLLECTES	6
2.1.	LA COLLECTE EN PORTE A PORTE	6
2.1.1.	LES ORDURES MENAGERES	6
2.1.2.	LE SELECTIF	8
2.2.	LE VERRE	9
2.3.	LA DECHETERIE	10
2.3.1.	GESTION.....	11
2.3.2.	LES HORAIRES D'OUVERTURE :.....	11
2.3.3.	LA FREQUENTATION	11
2.3.4.	TONNAGE	12
3.	MODES DE TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS	13
3.1.	LES DECHETS COLLECTES EN PORTE A PORTE	13
3.2.	LES DECHETS APPORTES A LA DECHETERIE	14
II.	LES INDICATEURS FINANCIERS	15
1.	LE COUT ANNUEL DES PRESTATIONS	16
2.	LES COUTS EN DECHETERIE	16
3.	MODE DE FINANCEMENT DU SERVICE	16
3.1.	CONTRIBUTIONS DES USAGERS DU SERVICE.....	17
3.2.	AUTRES RECETTES	18
3.2.1.	REVENTE DES MATERIAUX	18
3.2.1.1.	LES RECYCLABLES.....	18
3.2.1.2.	LA DECHETERIE	19

PREAMBULE

La Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite Loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

Cette loi précise qu'il revient à chaque Maire ou Président d'établissement public de coopération intercommunale, compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le rapport annuel est un document réglementaire. Son contenu et sa diffusion sont définis dans le décret d'application n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Ce rapport annuel vise un double objectif :
rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Au-delà des seules obligations réglementaires, le rapport annuel se veut être un document d'information et de communication de la collectivité envers ses usagers, pour que chacun puisse s'approprier les enjeux relatifs à une problématique commune : la gestion des déchets à l'échelle d'un territoire.

Ce rapport sera présenté devant l'assemblée délibérante le 04 juillet 2019 et sera ensuite transmis à l'ensemble des 26 communes composant son territoire et publié sur le site internet de la collectivité.

Le présent rapport porte sur l'exercice 2018. Il reprend les indicateurs techniques et financiers nécessaires à une analyse globale du coût du service rendu.

Après une brève présentation du territoire et de la population desservie, nous nous attacherons à réaliser un bilan technique et financier complet du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et de l'exploitation de la déchetterie.

I. PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

La Communauté de Communes du Pays d'Étain est une communauté de communes française, située dans le département de la Meuse et la région Grand Est, aux portes du Luxembourg et de la Belgique, à 45 Km de Metz et 20 Km de Verdun. C'est une Terre rurale, au paysage de plaine, une Terre de savoir-faire et une Terre d'accueil.

Créée en 1999, la Communauté de Communes du Pays d'Étain (CCPE) regroupe 26 communes d'une superficie de 239,05 km² et d'une densité de population de 32,4 habitants/km² pour une population permanente de d'environ 7777 habitants (source Insee 2015), dont 624 habitants dans le bourg-centre d'Étain. Il n'y a pas de variation annuelle notable de population.

Les communes membres de la CCPE sont : Abaucourt- Hautecourt, Blanzée, Boinville-en-Woëvre, Braquis, Buzy-Darmont, Châtillon-sous-les-Côtes, Damloup, Dieppe-sous-Douaumont, Eix Etain, Foameix-Ornel, Fromezey, Grimaucourt-en-Woëvre, Gussainville, Hermeville-en-Woëvre, Lanhères, Maucourt-sur-Orne, Mogeville, Morgemoulin, Moranville, Morgemoulin, Moulainville, Parfondrupt, Rouvres-en-Woëvre, Saint-Jean-lès-Buzy, Warcq



La Communauté de Communes du Pays d'Etain dispose de nombreuses compétences mises en œuvre dans le cadre de commissions. Ces compétences concernent les domaines suivants :

Développement économique

Développement local : aménagement de l'espace et développement du territoire

Environnement

Scolaire

Vie locale, associative, communication

Hydraulique et culture, voirie et assainissement

En matière de déchets, la CCPE, est compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés, la compétence de traitement des déchets a été transférée au SMET (Syndicat mixte d'étude et traitement de la Meuse) par délibération du Conseil Communautaire en date du 23 juin 2015.

Sur l'ensemble du territoire existe :

Une collecte des déchets ménagers en porte à porte (avec mise à disposition de bacs roulants) dont la gestion a été déléguée à la société ECODECHETS avec un marché de 4 ans (1er janvier 2018 au 31 décembre 2022)

Une collecte sélective monoflux en porte à porte (mise à disposition de sacs transparents) dont la gestion déléguée à la société ECODECHETS avec un marché de 4 ans (1er janvier 2018 au 31 décembre 2022)

Une collecte du verre en apport volontaire (un conteneur au minimum par commune) dont la gestion a été déléguée à la société CITRAVAL/marché de 4 ans (1er janvier 2018 au 31 décembre 2022)

Une déchetterie intercommunale dont la gestion a été déléguée à la société SUEZ (1er janvier 2018 au 31 décembre 2022) pour le gardiennage et le traitement délégué au SMET

A. ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Le service déchet dispose d'équipement de pré-collecte mis à disposition des habitants pour faire collecter leurs déchets.

1. PRÉ-COLLECTE

Par définition, il s'agit de l'ensemble des moyens mis à disposition des usagers pour présenter les déchets ménagers à la collecte.

Sur le territoire de la CCPE, la pré-collecte se compose de bacs pucés de 80L, de 180L. Chaque habitation dispose d'un bac selon qu'elle se compose d'une ou plusieurs personnes et des sacs de tri sont disponibles dans chaque commune et au siège de la CCPE.

Les professionnels ou « les gros producteurs » peuvent disposer d'un bac de 770L selon leurs besoins.

La CCPE dispose, également, de points d'apport volontaires en béton avec tambours pour les habitations collectives avec système de badge, ainsi que des bornes d'apport volontaires pour le verre et textile.

Détail de pré-collecte par type :

Equipement de pré-collecte	Nombre
Sacs de tri	75 000 sacs 3x/an
Bac 80L	974
Bac 770L	93
Bac 180L	2 535
PAV béton	9
Borne à verre	47
Borne textile	10

2. CARACTÉRISTIQUES DES COLLECTES

La CCPE assure la collecte des déchets ménagers, à savoir : les ordures ménagères, les emballages ménagers recyclables, et le verre.

Au 1er juillet 2014, la CCPE est passée en redevance incitative avec une période blanche d'un an. Le marché de collecte avec la société Barisien a pris fin au 31 décembre 2017. Le 1er janvier 2018, Ecodéchets s'est vu attribuer le nouveau marché de collecte d'ordures ménagères et sélective.

2.1. LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

2.1.1. LES ORDURES MENAGERES


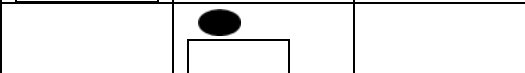
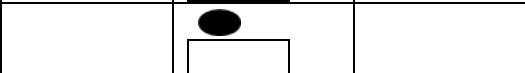

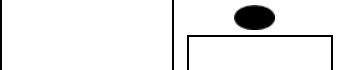

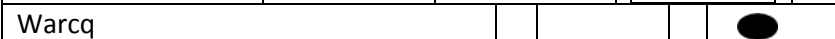
La collecte des ordures ménagères est réalisée en porte à porte, de manière hebdomadaire, pour tout le territoire depuis le 1er juillet 2014. Les artisans commerçants sont intégrés dans le circuit de collecte ordures ménagères.

Deux jours de collectes sont prévus :

Mardi :

Vendredi :

Commune	Mardi	Vendredi	
Abaucourt-hautecourt	● []		
Blanzée		●	[]
Boinville			● []
Braquis			● []
Buzy			● []
Châtillon-sous-les-côtes		● []	
Damloup	● []		
Dieppe-sous-douaumont	● []		
Eix	● []		
Etain* <i>détaillé ci-dessus</i>	● []	● []	
Foameix	● []		
Fromezey	● []		
Gincrey		● []	
Grimaucourt	● []		
Gussainville			● []
Herméville		● []	
Lanhères			● []
Maucourt		● []	
Mogeville	● []		

Moranville			
Morgemoulin			
Moulainville			
Parfondrupt			
Rouvres-en-Woëvre			
Saint-Jean-les-Buzy			
Warcq			

En 2018, 1 082,86 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées, ce qui représente une hausse 1.86 % par rapport à 2017 (1063 tonnes) . Cela représente une moyenne de 139 kg/hab en 2018 (132 kg/hab en 2017 – 133 kg/hab en 2016 – 140 kg/hab en 2015 et 186 kg/hab en 2014)

2.1.2. LE SELECTIF

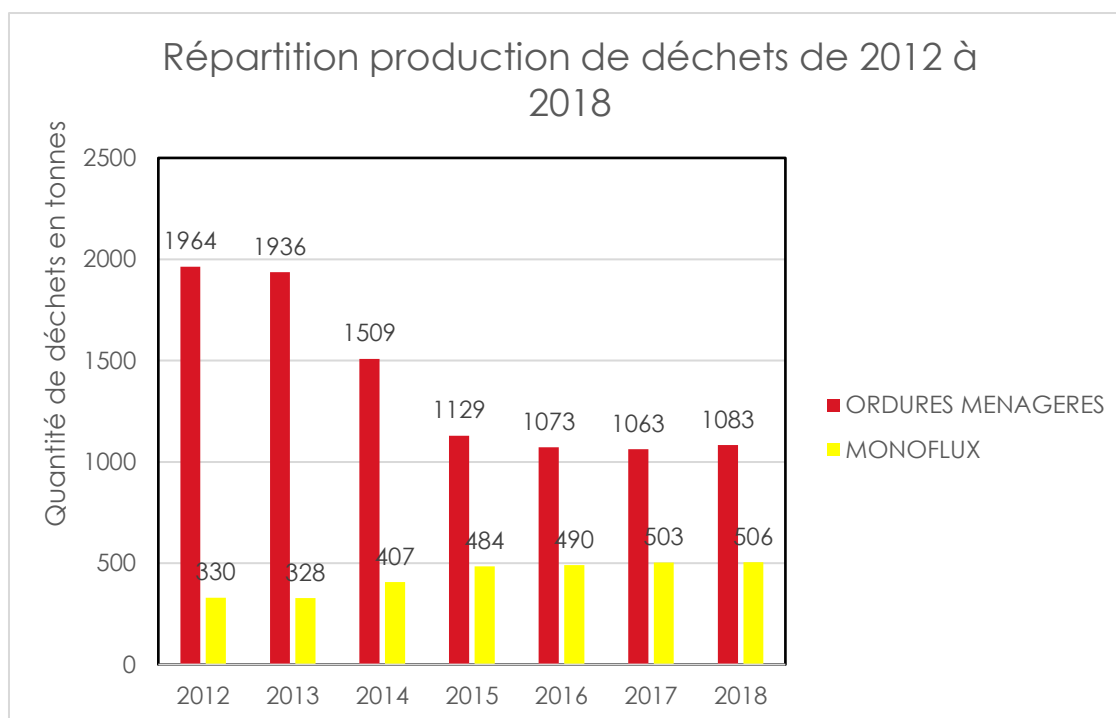
Suite au passage à la redevance incitative au 1er juillet 2014, la collecte sélective a lieu tous les 15 jours pour tout le territoire excepté pour le bourg centre d'Etain (624 habitants) qui est collecté toutes les semaines.

Les emballages ménagers sont triés par matériaux au centre de tri PAPREC à Dieulouard et repris par différents repreneurs selon le type d'emballage.

En 2018, ont été collectées 505.82 tonnes de recyclables secs contre 503.12 tonnes en 2017. Ce qui représente une baisse de 16.13% par rapport à 2017 soit 65,04 kg/hab en 2018 contre 75,10 kg/hab en 2017 (61.06 kg/hab en 2016 et 60.33 kg/hab en 2015).

LES REFUS DE TRI

127,30 tonnes de refus de tri non valorisables sur 505.82 tonnes ont été constatées en 2018 contre 127,34 tonnes de refus pour 503,12 tonnes collectées en 2017.



Statistiques :

Données nationales (année 2015) :

OM : 263 kg/hab./an

Multiflux : 47 kg/hab./an

Données CCPE 2018

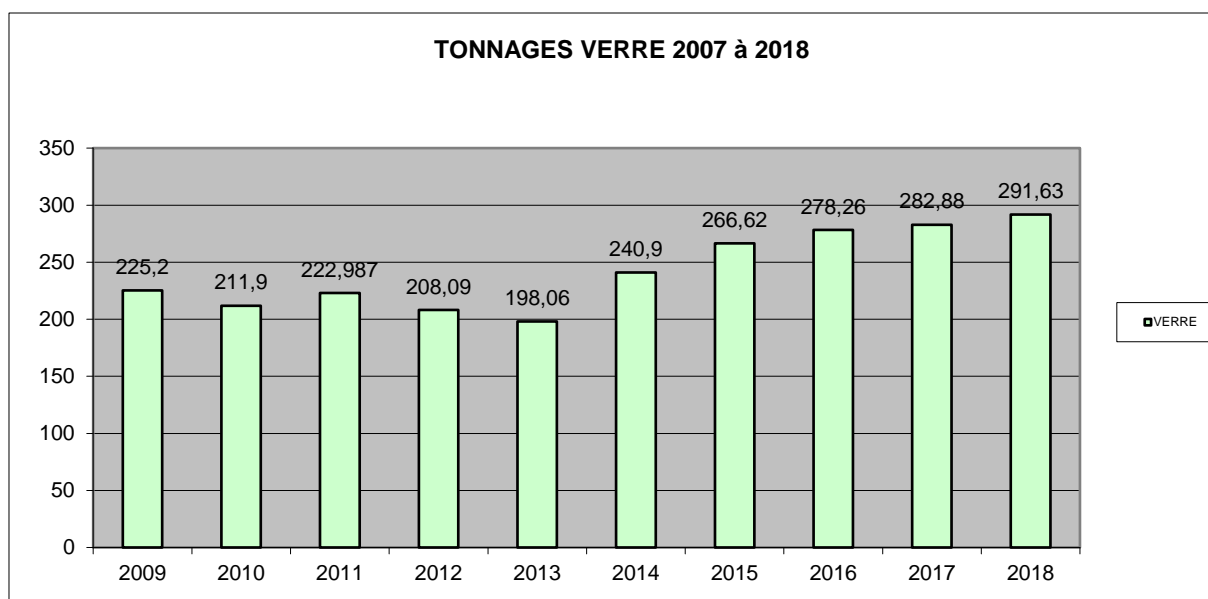
OM 139/hab./an

Multiflux 65 kg/hab./an

Par rapport à la moyenne nationale, la CCPE collecte plus de collecte sélective que d'ordures ménagères. Ce qui est bénéfique.

2.2. LE VERRE

291.63 tonnes de verre ont été collectées en 2018 contre 282.88 en 2017, soit une augmentation de 3% . On est donc à une moyenne de 37 Kg/hab en 2018.



On constate une progression constante de la collecte du verre.

Au niveau national, en 2015 la moyenne est de 29 kg/habitant/an de Verre.
La CCPE collecte 33 kg/habitant/an en 2015 pour 37 kg/habitant/an en 2018.

2.3. LA DECHETERIE

La réglementation en matière de gestion des déchets évolue sans cesse : déploiement de nouvelles filières, hausse de la taxe générale sur les activités polluantes, objectifs de valorisation globale à atteindre,...

Dans ce contexte, les collectivités locales compétentes ont le devoir de s'adapter et de mettre en œuvre une politique cohérente pour une gestion des déchets efficiente.

Les déchèteries jouent un rôle majeur pour conserver une certaine maîtrise des coûts. Elles permettent en effet de mettre en œuvre localement des filières spécifiques (souvent plus économiques), accessibles à tous les administrés.

Les artisans, commerçants sont par ailleurs invités à se rendre à la déchetterie. Au-delà d' 1m³ par semaine le service est payant.

Cet équipement offre aux résidents du territoire un exécutoire de proximité pour tout ce qui n'est pas accepté à la collecte en porte à porte.

	Déchèterie intercommunale d'Étain
Population moyenne desservie	7777 (INSEE 2015)
Nombre de passage moyens	22 947
Mode d'accès	Illimité
Nombre d'agent	1

Mode de gestion « haut de quai »	Prestation de service SUEZ
Mode de gestion « bas de quai »	Délégation au SMET
Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire	4.5
Accueil des professionnels	Tarifé au-delà d'1m3
Nombre de bennes	7
Déchets acceptés	Tout venant, Cartons, ferraille, Plâtre, Bois, Gravats, Déchets Verts, D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques), Déchets Dangereux des Ménages Batteries, pneus, textiles, huiles de vidange, huile végétale, ampoules et néons, ...
Déchets refusés	Amiante

2.3.1. GESTION

Le marché de gestion de la déchèterie a été renouvelé au 1er janvier 2018 avec la société SUEZ jusqu'au 31 décembre 2022.

SUEZ assure le gardiennage, l'entretien, l'enlèvement et le transport des bennes tout-venant, cartons, bois et de la ferraille.

2.3.2. LES HORAIRES D'OUVERTURE :

Les horaires d'ouverture du 1er octobre au 31 mars :

Mardi, mercredi, vendredi : 14h00-17h00

Samedi : 9h00-12h00 / 14h00-17h00

Dimanche : 9h00-12h00

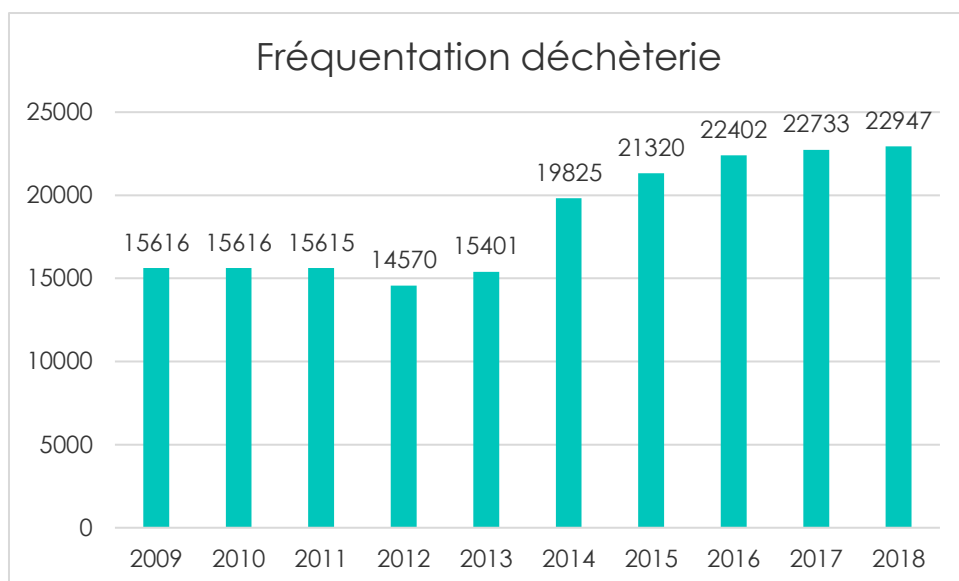
Les horaires d'ouvertures du 1er avril au 30 septembre :

Mardi, mercredi, vendredi : 14h00-17h30

Samedi : 9h00-12h00 / 14h00-17h00

Dimanche : 9h00-12h00

2.3.3. LA FREQUENTATION

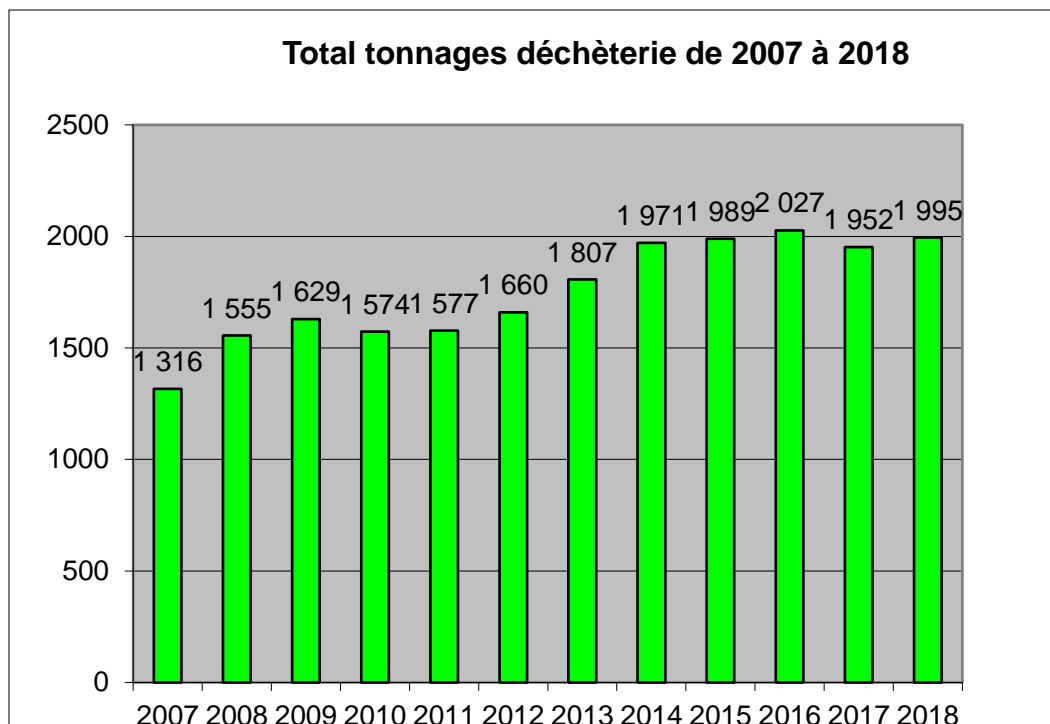


La fréquentation de la déchèterie augmente au fur et à mesure des années. On observe environ 22 947 entrées enregistrées au cours de l'année 2018. Ce qui représente une augmentation de 48% en 5 ans.

2.3.4. TONNAGE

	Tout venant	Cartons	Gravats	Déchets ménagers Spéciaux	Déchets verts	Ferrailles	Bois	D3E	Ecomobilier	batteries
2014	507.94	52.26	440	20.253	625.30	69.38	255.5	66.95	Néant	Néant
Evolution	+19.02%	+16.53%	-19.71%	-4.80%	+1.04%	-24.79%	+10.5%	Néant	Néant	Néant
2015	604.60	60.90	353.24	19.279	559.70	52.18	282.50	NC	Néant	Néant
Evolution	-4.99%	+3.02%	+18.41%	-45.64%	+4.33%	NC	+5.22%	NC	Néant	NC
2016	574.38	62.74	418.28	10.479	583.94	NC	297.26	76.68	Néant	1.18
Evolution	+4.80%	+15.04%	-9.11%	+46.63%	-12.96%	NC	-22.76%	-6.33%	Néant	+22.03%
2017	602.48	72.18	380.16	15.366	508.24	NC	289.06	71.82	Néant	1.44
Evolution	-5.72%	-19.39%	-12.40%	+12.39%	+27.74%	NC	-3.68%	+7.83%	Néant	+15.97%
2018	567.96	58.84	333.00	17.27	649.26	91.22	278.40	77.45	80.66	1.67

L'association « AMIE », collecte le textile à la déchèterie. Vosges TLC reprend les vêtements usagers pour les revendre.



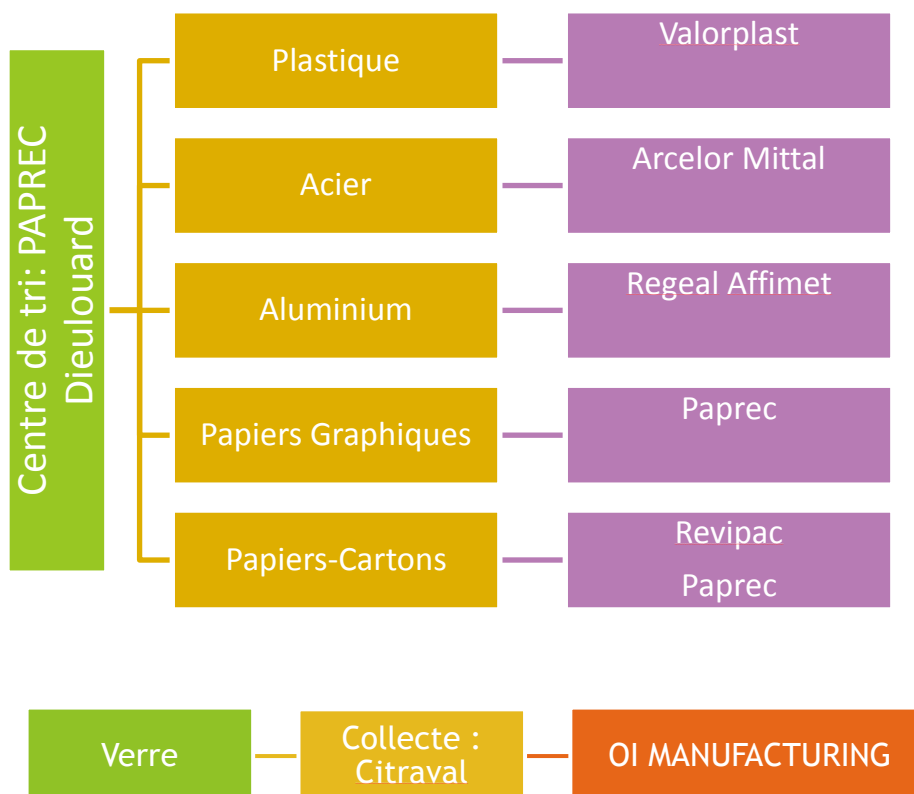
apport en t				
	2017	kg/hab	2018	kg/hab
Tout venant/DIB	602,48	75,97	567,96	71,61
Carton	72,18	9,10	58,84	7,42
Gravats	380	47,91	333	41,99
DMS	15,36	1,94	16,4	2,07
Déchets verts	508,24	64,08	649,26	81,86
Ferraille	85,08	10,73	91,22	11,50
Bois	289	36,44	278,4	35,10
Total	1 952		1 995	

Au niveau national, en 2015, 202 kg/habitant/an de déchets sont collectés en moyenne en déchèterie. La CCPE collecte 247 kg/habitant/an sur sa déchèterie. On constate une constante augmentation des tonnages depuis 2007, avec une inflexion importante à partir de 2013.

3. MODES DE TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS

3.1. LES DECHETS COLLECTES EN PORTE A PORTE

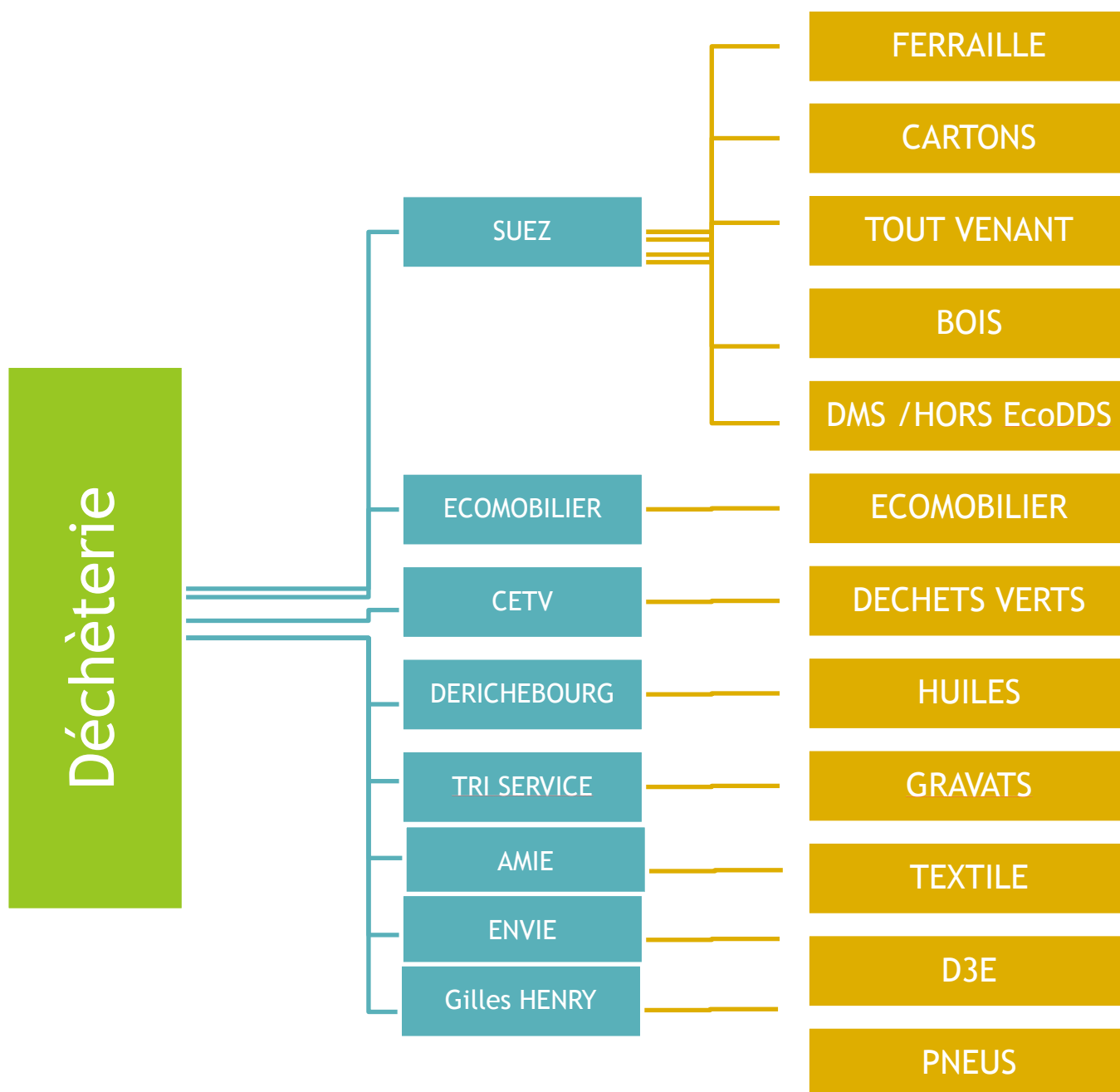
Flux de déchets	Traitement	Exécutoire
Ordures ménagères résiduelles	Enfouissement	Centre d'enfouissement - Montois-la-montagne (57)
Emballages multifix	Tri, conditionnement, recyclage matière	Quai de transfert – SUEZ – Belleville (55) Centre de tri – Paprec – Dieulouard (54) Reprise
Verre	Recyclage matière /valorisation	Citraval Rombas (57)



3.2. LES DECHETS APPORTES A LA DECHETERIE

Type de déchets	Exécutoire	Mode de traitement
Tout venant	ISDND Montois-la-montagne	Enfouissement

Déchets ménagers spéciaux	ECODDS	Selon le type de déchets, filières agréées
Cartons de déchèterie	Paprec VERDUN	Tri/conditionnement balles
Bois	Site SUEZ Conflans	Broyage
Déchets verts	CETV	Compostage
Ferraille	Site SUEZ	Valorisation
Ecomobilier	Ecomobilier	
D3E	Envie	



II. LES INDICATEURS FINANCIERS

1. LE COUT ANNUEL DES PRESTATIONS

Coût des prestations en 2018 : 639 166,86 €

Coût de collecte des ordures ménagères résiduelles et multiflux (porte à porte) : 240 413,84 € TTC
Déchèterie, gestion exploitation : 36 919,28 € TTC
Coût de traitement SMET : 361 833,74 € TTC

Coût des prestations en 2017: 552 286,92 €

Coût de collecte des ordures ménagères résiduelles et multiflux : 235 280,71 € TTC
Déchèterie gestion exploitation : 32 984,93 € TTC
Coût de traitement SMET : 284 021,28 € TTC

2. LES COUTS EN DECHETERIE

Coût à la tonne		
	2017	2018
Tout venant/DIB	127	118
Carton	74	39
Gravats	11	18
DMS	1 469	1 116
Déchets verts	44	42
Ferraille	- 106	- 81
Bois	92	89

	Dépenses € 2017	Dépenses € 2018
DIB	76 461,88	66 746,56
Papier/carton	9 425.39	6 029,62
Ferraille	1 891.51	2 252,78
Déchets verts	22 200.71	27 589,39
Bois	26 715.77	24 657,78
Gravats	4 213.26	6 044,54
DMS	22 560.33	18 304,37
Batteries		189,11
Huiles ménagères		181,50
Gardiennage déchèterie	32 984.93	36919,28
TOTAL	196 453.78	188 914,93
Nombre d'habitants	7931	7777
Coût par habitant :	21.10	20.79

3. MODE DE FINANCEMENT DU SERVICE

3.1. CONTRIBUTIONS DES USAGERS DU SERVICE

Par délibération en date du 04 décembre 2014, le Conseil Communautaire a choisi de financer le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés par redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM). Celle-ci est fixée à la levée et comprend une part fixe et une part variable en fonction du nombre de levée.

Redevance Foyer 180L	Redevance pers seule 80L	Professionnels 180L	Résidence secondaire 180L	Bacs gros producteurs 770L	Bacs regroupement : habitat collectif
90 €	53 €	90 €	90 €	385 €/bac	Foyer : 90€ Personne seule : 53€
Part variable foyer	Part variable pers seule	Part variable professionnels	Part variable secondaire	Part variable gros producteurs	Part variable Foyer : 36 levées de 30l dans la part fixe Personne seule : 16 levées dans la part fixe
4 €	1.70 €	4 €	4 €	17 €	0.70 € par levée de 30l

Depuis 2014, les prix n'ont pas évolué.

Certains habitants ne disposent pas d'espace pour stocker leur bac. Ainsi, ils sont dans l'obligation de le laisser sur le trottoir impliquant des risques de dépôts d'autres usagers. La CCPE a mis en place, en 2014, la possibilité pour ces personnes de poser un verrou sur leur bac afin d'éviter ces désagréments.

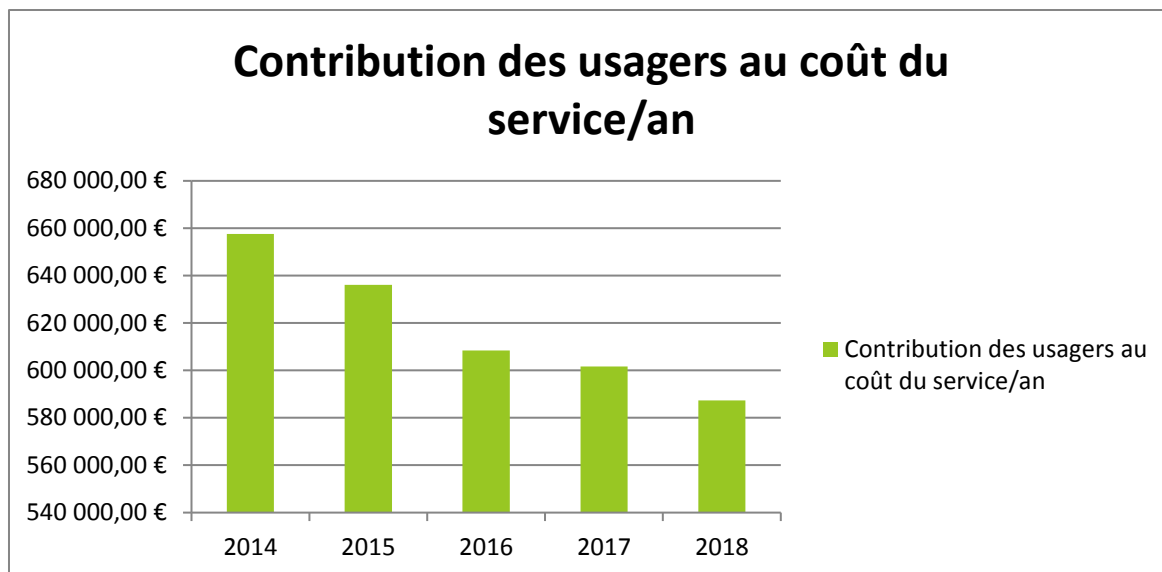
La pose d'un verrou est facturée à 25 €. En 2018, 8 verrous ont été posés pour un montant global de 200 €.

La CCPE propose également la vente de composteurs en bois. Deux capacités sont proposées :

400 litres au tarif de 28 euros

600 litres au tarif de 33 euros

En 2018, 7 composteurs de 400 litres ont été vendus pour un montant global de 196 € contre 10 composteurs de 600 litres pour un montant de 330 €.



Depuis 2014, on constate que la contribution des usagers est en baisse. Nous pouvons en déduire que la mise en place de la redevance incitative a permis aux usagers de réduire leur production de déchets et de trier davantage.

3.2. AUTRES RECETTES

La CCPE a conventionné avec la société CITEO (SREP SA), issue de la fusion entre ECOFOLIO et Eco-Emballages, pour la période 2018-2022. Celle-ci bénéficie d'un agrément au titre de la filière papiers graphiques. La société ADELPHÉ, bénéficiaire, pour la période 2018-2022, d'un agrément au titre de la filière emballages ménagers et verse, ainsi, des soutiens financiers aux collectivités territoriales en charge du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le versement des soutiens au recyclage demeure, comme par le passé, subordonné à la reprise et au recyclage effectif des emballages collectés et triés conformément aux standards par matériau. A cette fin, la CCPE a choisi l'option filières et passera des contrats avec les repreneurs

A ce titre, de nouveaux contrats de reprise des matériaux ont été conclus, en 2018, avec les filières considérées.

3.2.1. REVENTE DES MATERIAUX

3.2.1.1. LES RECYCLABLES

Repreneur	Matériaux	Montant du rachat
Arcelor Mittal France	Acier	4 370.61 €
OI Manufacturing	Verre	9 129.33 €
Regeal Affimet	Aluminium	1112.92 €
Valorplast	Plastique	12 154.35 €
Revipac	Papiers/cartons	11 773.85 €
Soutien CITEO/Adelphe	Soutiens tonnes triées	69 900 €
	Liquidatif 2017	41 578.26 €
	Total soutiens	150 019.32 €

En 2018, la CCPE a revendu des matériaux issus de la collecte sélective pour un montant de 38 541.32 € dont 111 478 € de soutiens de la part de CITEO dont un reliquat de 49 309.45 € relatif à l'année 2017.

3.2.1.2. LA DECHETERIE

	Recettes € 2017	Recettes en € 2018
Papier/carton	4 054.59	3 740,05
Ferraille	10 885.48	9 610,46
D3E	5 000.26	5 247,93
Batteries	6 45.75	408,00
Soutien Eco Mobilier	7 744.36	4 103,50
Soutien Eco DDS	812.00	923,00
TOTAL	29 142.44	24 032,94

CONCLUSION

On constate que par une optimisation permanente du service de la part des usagers et un souci de valorisation optimale des déchets par la CCPE et le SMET, le coût global de contribution de l'utilisateur pour le service a pu baisser de 10% depuis 2014, malgré un coût de fonctionnement du service constant.

Les refus de tri restent malgré tout importants et engendrent des coûts évitables à la collectivité. Un effort de la part des usagers est attendu.